

COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 2025
 Délibération n°138

L'An deux mille vingt-cinq, le 20 novembre, à 19h30, le Conseil Municipal convoqué le 14 novembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame FISCHER Maryline, Adjointe au Maire

En présence de :

ALPHAND Thierry, BARONNAT Bernard, COQUILLAT Catherine, FISCHER Maryline, GRANET Alice, HERMITTE Jean-Pierre, KIRKYACHARIAN Luc, MOUTIER Gerard, PRAT Christelle, SEMIOND Philippe

Excusé ayant donné procuration : ADISSON Frank à BARONNAT Bernard, GIRAUD Mathieu à COQUILLAT Catherine, JEANNE Virginie à PRAT Christelle, MOREAU Gaelle à FISCHER Maryline, MOUGIN Remi à MOUTIER Gerard, VIESSANT Céline à GRANET Alice

Excusé sans procuration : CHERFILS Jacqueline Absents : MOSSO Véronique, VERNET Laurent

Secrétaire de séance : GRANET Alice

OBJET : CONVENTION STATION – FEDERATION FRANÇAISE DE VOL LIBRE

Dans le cadre du développement de l'activité parapente sur la commune et notamment lors de la saison hivernale, il est proposé de conventionner entre la régie des remontées mécaniques et la Fédération Française de Vol Libre (FFVL) pour autoriser l'atterrissement dans une zone dédiée et sécurisée au pied des pistes.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

D'approuver le conventionnement avec la FFVL avec la régie des remontées mécaniques pour l'atterrissement des parapentes.

Le maire
Gaëlle MOREAU



La secrétaire de séance
Maryline FISCHER

